

Séance du 17 décembre 2018

Présents : Valérie WARZÉE-CAVERENNE, Bourgmestre - Présidente
M. PH ROLAND, P. LECLERCQ, D. JADOT, C. BERTRAND, Échevins,
M. M. PHILIPPART, Mme AS. MONJOIE, F. GÉRARD-DAWANCE, AL. PESESSE-GROTZ, L. CHILIATTE,
S ALHADEFF, A. NIGOT, P. MACORS, W. JUVENT-FRIPPIAT, L. MAZUIN, F. COLLARD, A. CARTON,
P. LEBRUN, Conseillers communaux.
Mme J. LIBION, Présidente du CAS,

M. Marc WILMOTTE, Directeur général.

OBJET : BUDGET - EXERCICE 2019

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et
Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité
communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le projet de budget établi par le collège communal ;
Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité
communale ;
Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 06/12/2018 ;
Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du
Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la
Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son
adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites
organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance
d'information présentant et expliquant le présent budget ;
Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE à l'unanimité

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	8.384.047,47 €	2.853.001,22 €
Dépenses exercice proprement dit	8.331.521,53 €	4.491.641,51 €
Boni - Mali exercice proprement dit	52.525,94 €	-1.638.640,29 €
Recettes exercices antérieurs	514.210,70 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	105.841,48 €	47.806,63 €
Prélèvements en recettes	350.000,00 €	1.783.446,92 €
Prélèvements en dépenses	750.000,00 €	97.000,00 €
Recettes globales	9.248.258,17 €	4.636.448,14 €
Dépenses globales	9.187.363,01 €	4636.448,14 €
Boni global	60.895,16 €	0,00 €

2. Tableaux de synthèse

Exercice : 2019

Service : Ordinaire

		2017	2018			2019
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2017						
Droits constatés nets (+)	1	9.039.196,18				
Engagements à déduire (-)	2	7.831.683,42				
Résultat budgétaire au 01/01/2018 (1 - 2)	3	1.207.512,76				
Budget 2018						
Prévisions de recettes	4		9.846.341,26		9.846.341,26	
Prévisions de dépenses (-)	5		9.332.130,56		9.332.130,56	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019 (4 + 5)	6		514.210,70		514.210,70	
Budget 2019						
Prévisions de recettes	7					9.248.258,17
Prévisions de dépenses (-)	8					9.187.363,01
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2020 (7 + 8)	9					60.895,16

Exercice : 2019

Service : Extraordinaire

		2017	2018			2019
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2017						
Droits constatés nets (+)	1	2.050.897,81				
Engagements à déduire (-)	2	2.273.953,12				
Résultat budgétaire au 01/01/2018 (1 - 2)	3	-223.055,31				
Budget 2018						
Prévisions de recettes	4		5.272.255,63	- 948.891,08	4.323.364,55	
Prévisions de dépenses (-)	5		5.272.255,63	- 948.891,08	4.323.364,55	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019 (4 + 5)	6					
Budget 2019						
Prévisions de recettes	7					4.636.448,14
Prévisions de dépenses (-)	8					4.636.448,14
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2020 (7 + 8)	9					

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	591.654,95 €	17/12/2018
Fabriques d'église		
HAMOIS :	25.878,85 €	08/10/2018
MOHIVILLE :	2.827,37 €	08/10/2018
NATOYE :	21.706,43 €	08/10/2018
SCHALTIN :	15.501,09 €	08/10/2018
SCY :	8.615,89 €	08/10/2018
EMPTINNE :	12.299,08 €	08/10/2018
ACHET :	14.310,30 €	08/10/2018
Zone de police	729.595,38 €	17/12/2018
Zone de secours	380.391,63 €	17/12/2018
RCA (service ordinaire)	270.300,00 €	17/12/2018

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à la directrice financière.

Ainsi délibéré en séance du Conseil, les jour, mois et an que dessus.

Le Directeur général,

M. WILMOTTE

Le Directeur général

M. WILMOTTE

Par le Conseil,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

V. WARZÉE-CAVERENNE

La Bourgmestre

V. WARZÉE-CAVERENNE



[Handwritten signature in blue ink]

AVIS DE LEGALITE
RENDU EN VERTU DE L'ARTICLE L1124-40 DU CDLD

Objet : Projet de budget 2019 – Conseil Communal du 17 décembre 2018

Le présent avis porte exclusivement sur la légalité et les implications financières et budgétaires du projet de budget 2019.

Il est constaté que les règles budgétaires essentielles ont été respectées en ce qui concerne le fonds et la forme notamment l'équilibre budgétaire global est atteint tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

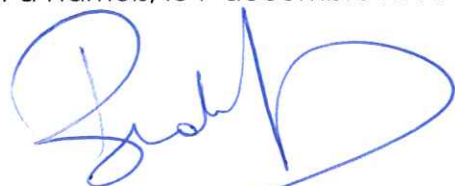
D'autre part, l'équilibre est atteint à l'exercice propre du service ordinaire. En effet, à l'ordinaire, l'exercice propre dégage un boni de 52.525,94€.

Les autres règles de fonds ont également été respectées à savoir stricte conformité aux classifications fonctionnelle et économique normalisées et classification normalisée des comptes généraux et particuliers, numéro de projet extraordinaire.

L'avis de la commission tel que prévu à l'article 12 a bien été rendu.

Compte tenu des éléments en ma possession, j'émet un avis favorable sur la légalité du projet de budget 2019.

Fait à Hamois, le 7 décembre 2018



Joëlle Beaujean
Receveuse régionale.